

ENQUETE PUBLIQUE

PROJETS DE PROGRAMMES 2023-2027

PLAN D'ACTION NATIONAL DE REDUCTION DES PESTICIDES (NAPAN) 3^E PROGRAMME WALLON DE REDUCTION DES PESTICIDES (PWRP 3)

Projets de décision qui relèvent de la catégorie A2 des Plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §4 du Code de l'Environnement.

Enquête publique organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'environnement.

L'Administration communale organise, à la demande des autorités fédérale et régionale, une enquête publique sur le **Programme 2023-2027 du Plan d'Action Nationale de Réduction des Pesticides (NAPAN) et du 3^e Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP 3) couvrant la période 2023-2027**. La durée de cette enquête est de **60 jours**.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante
07-01-22	17-01-22	20-03-22	Adm.communale, pl. J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX le 21-03-22 à 10 heures	Collège communal pl. Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 9 à 12 heures et les jeudis jusqu'à 20 heures **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS AVEC LE SERVICE ENVIRONNEMENT (04/380.93.36)** – au plus tard la veille avant midi.

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme en ligne <https://napan.monopinion.belgium.be>, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents wallons (projet de PWRP 3 et Rapport d'incidences environnementales) sont également accessibles via le site www.pwrp.be/enquetepublique.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'administration communale.

Toute personne peut formuler ses observations écrites auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Il sera également possible, pour chaque citoyen, de formuler ses observations via la plateforme MonOpinion à l'adresse suivante : <https://napan.monopinion.belgium.be>.

Les observations verbales sont recueillies par l'agent communal délégué à cet effet M^{me} Bénédicte LAURENT, Conseillère en environnement, soit sur rendez-vous, soit lors de la séance de clôture.

Décisions à intervenir : adoption du programme par les Gouvernement wallon et fédéral

A Esneux, le 07-01-22.

Le Directeur général

Stefan KAZMIERCZAK



L'Echevin délégué

Pierre GEORIS